

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 JUIN 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DIX NEUF JUIN à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 13 juin, sous la présidence de Madame Nadia GUYON, Maire.

Étaient présents : N. Guyon, F. Pichon, N. Macorano, X. Bouchet, S. Mousli, Z. Ait Hellal, A. Tardy, J.F Blanchard

Absents excusés : E. Ferey donne pouvoir à X. Bouchet, G. Haller donne pouvoir à F. Pichon, J. Guyot donne pouvoir à N. Macorano, A. Petit donne pouvoir à J.F Blanchard

Absents : M. Desigaud, M. Bouchard, P. Lecomte

Secrétaire de séance : Z. Ait Hellal

Ouverture de la séance à 20h

● APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22/05/2025

⇒ Approbation du PV avec 8 votes POUR et 4 ABSTENTIONS (N. Guyon, S. Mousli, Z. Ait Hellal, J. Guyot) absents lors du dernier Conseil Municipal.

● LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

● MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » :

Madame le Maire expose que le Conseil Communautaire a approuvé une modification des statuts de la Communauté de Commune Dombes Saone Vallée relative au transfert de la compétence « eau ».

Le législateur a ainsi entendu laisser aux communes et aux communautés de communes le choix de transférer ou non cette compétence.

La CCDSV sera alors substituée, pour la compétence « eau », aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la Communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte.

- Le Conseil Municipal décide de désapprouver le transfert à la CCDSV de la compétence « eau »
- De désapprouver le document statutaire modifié tel qu'annexé à la présente délibération
- De s'opposer à cette modification des statuts qui devra recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la CCDSV représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.
- De s'opposer à ce que la CCDSV soit substituée aux communes au sein du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saone, du Syndicat Intercommunal des eaux de Jassans Riottier et du Syndicat Intercommunal des eaux d'Anse et région.

- D'opposer Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À la suite d'un manque d'éléments et un désaccord, l'ensemble du Conseil Municipal a décidé de donner un avis pour un vote.

Il a été voté :

- **9 CONTRE** : J. F Blanchard, N. Guyon, X. Bouchet, F. Pichon, N. Macorano (+ 4 pouvoirs)
- **1 ABSTENTION** : A. Tardy
- **2 REFUS DE VOTE** : S. Mousli, Z. Ait Hellal

DETERMINATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR UN ACCORD LOCAL :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de rattachement, par un accord local.

Les échanges entrepris avec les autres communes de la CCDSV ont abouti à un projet d'accord local répartissant, les sièges du futur conseil communautaire comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition par accord local (au titre du 2° du I. de l'article L. 5211-6-1 CGCT)
Trévoux	6 931	8
Reyrieux	5 228	6
Massieux	2 733	3
Frans	2 547	3
Fareins	2 524	3
Saint-Didier-de Formans	2 176	3
Misérieux	2 010	2
Civrieux	1 986	2
Ambérieux-en-Dombes	1 917	2
Sainte-Euphémie	1 741	2
Villeneuve	1 603	2
Saint-Bernard	1 544	2
Ars-sur-Formans	1 513	2
Savigneux	1459	2
Parcieux	1 317	2
Toussieux	1 228	2
Saint-Jean-de-Thurigneux	850	2
Beauregard	826	1
Rancé	760	1
TOTAL	40 893	50

Par manque d'éléments, ce vote sera reporté lors du prochain Conseil Municipal. Le conseil Municipal demande à Madame le Maire de demander les éléments suivants :

- Règles pour obtenir le nombre total de communautaire.

- Un état des lieux détaillé d'avant/après la répartition des sièges.

Le vote est reporté.

● **ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE SOUSCRITE PAR LE CDG DE L'AIN :**

Le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès d'APICIL pour une durée de 6 ans.

Madame la Maire expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention de participation pour le risque « santé », d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et satigiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit publics et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhérer au contrat attaché à la convention de participation.

Elle propose de fixer le niveau de participation financière de collectivité modulées comme suit : 50% du tarif de base mensuel pour une personne seul.

Convention adoptée et votée à l'unanimité.

● **ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CDG DE L'AIN :**

Le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit une convention de participation pour le risque « prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE pour une durée de 6 ans.

Madame la Maire expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention de participation pour le risque « santé », d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et satigiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit publics et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhérer au contrat attaché à la convention de participation.

Elle propose de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 8€ par agent et par mois.

Convention adoptée et votée à l'unanimité.

● **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION UN REVE A MOTO :**

Madame le Maire explique que l'association Un rêve à moto à envoyer sa demande de subvention communale mais celle-ci n'a pas été reçu par la commune.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la subvention d'un montant de 150€.

Votée à l'unanimité.

Fin de la séance à 22h06

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Secrétaire de séance,
Zina AIT HELLAL



Le Maire,
Nadia GUYON

